



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 33479

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur des conséquences négatives du crédit d'impôt compétitivité emploi envers des petites et moyennes entreprises sous-traitantes de grands groupes. Le crédit d'impôt compétitivité emploi est une bonne mesure censée permettre aux entreprises de créer des emplois. Il se trouve que des grands groupes feraient pression auprès de leur sous-traitants ou de leur fournisseurs pour leur imposer des baisses de prix compte tenu du bénéfice escompté du crédit d'impôt compétitivité emploi. Il lui demande quelles actions il compte mener pour que ce genre de pratique soit sanctionné afin que ce dispositif ne soit pas détourné par une sorte d'abus de position dominante.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33479

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7670

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)